



18^e Parcours de l'Art

octobre 2012

Les artistes qui désirent y participer peuvent faire parvenir au **Comité de sélection du Parcours 2012** un dossier de candidature réunissant :

- une **présentation écrite** du cursus artistique de l'artiste, de sa démarche et de sa recherche,
- une douzaine de **photos du travail récent**, (reproductions de bonne qualité) sur papier ou sur CD (format jpeg ou pdf, joindre dans ce cas au moins 3 photos sur papier)
en indiquant pour **chaque œuvre** le titre, la date d'exécution, la technique employée, le support, le format et le sens (haut-bas).
- une **enveloppe** suffisamment affranchie pour le renvoi de l'ensemble des documents, rédigée à l'adresse choisie pour le retour.

Les artistes ayant participé aux Parcours de l'Art en 2010 et en 2011 ne peuvent pas présenter de candidature pour le Parcours 2012.

Ce dossier, qui doit avoir un format A4 maximum, doit nous parvenir avant le 26 février 2012 uniquement par courrier simple, dans une enveloppe solide (à soufflet ou à bulles) .

NE PAS ENVOYER DE DOSSIER EN ENVOI RECOMMANDE ou REMIS CONTRE SIGNATURE,
à cette adresse :

Parcours de l'Art 2011 / Comité de sélection
BP 40006
84004 AVIGNON Cedex 01

Tout dossier incomplet ou envoyé après le 26 février 2012 ne sera pas retenu.

Le dossier peut également être déposé à la galerie du Parcours de l'Art, 69 rue Bonneterie à Avignon (près des Halles) du mardi au vendredi de 14h à 18h, et le samedi de 15h à 18h sur rendez-vous.

Tous les artistes recevront une réponse au plus tard fin avril. Les artistes sélectionnés seront invités à une réunion d'informations et préparation en mai 2012.

POUR LES ARTISTES QUI SERONT SÉLECTIONNÉS voici les principales conditions de participation:

- s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association (20 €) et des frais de participation (25 €)
- fournir un texte de présentation et 4 photos de qualité du travail qui sera exposé, parmi lesquelles nous choisirons celle qui figurera dans le catalogue du Parcours,
- être présent le samedi d'ouverture du Parcours à partir de 14h sur le lieu d'exposition et au vernissage le même jour à 18h30,
- assurer 3 après-midi d'accueil sur un des lieux d'exposition où l'accueil est assuré par l'association pour rencontrer le public. (Cette condition est impérative).

Nous serons à votre disposition pour plus d'informations lors de la réunion de préparation en mai, et dans la mesure du possible, vous pourrez avoir accès aux lieux où vos œuvres seront susceptibles d'être exposées.

www.parcoursdelart.com - 04 90 89 89 88 - contact@parcoursdelart.com.